



COMMUNE de BUSSANG

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Tous budgets

## 1. Réglementaire

Le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet <http://bussang.fr/>.

Elle présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2019 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes (assainissement, eau, exploitation forestière, lotissement des Corrodés, lotissement Derrière chez Blau, lotissement du Pré du Porc et fossoyage).

## 2. Cadre général du compte administratif

Les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune pour l'exercice écoulé soit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Ils respectent obligatoirement les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les comptes administratifs 2019 ont été approuvés le 13 Février 2020 par le Conseil Municipal. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

## 3. Compte administratif 2019 du budget principal de la commune

### 3.1 Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2019 de la commune de Bussang a été voté par le Conseil Municipal le 12 Avril 2019.

Il se caractérise cette année encore par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus au public avec :
  - une baisse de la masse salariale liée notamment à un départ par voie de mutation et la conclusion d'un CDD en remplacement pour une durée de 6 mois au terme desquels une embauche sera effectuée, et la conclusion cette année encore de 2 CDD, dont temps de travail inférieur à 35 heures conclus temporairement pour accroissement d'activité.
  - une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
  - une stabilité globale des subventions aux associations.
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - la continuité de la baisse des dotations de l'Etat
  - une stabilité des taux de fiscalité communale, lesquels sont restés inchangés par rapport à 2018
- La poursuite d'un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets, utiles et nécessaires pour la Collectivité et qui ont pour vocation de préparer l'avenir.  
  
Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement.

## 3.2 La section de fonctionnement

### 3.2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble de dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux services rendus à la population (cantine, garderie, cimetière ...), impôts locaux, allocations compensatrices et dotations de l'Etat, à diverses subventions et participations (casino, excédent exploitation forestière), aux revenus des immeubles communaux (loyers)
- Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à **1.824.835,71 €**
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, la participation à l'Office de Tourisme de Bussang, les intérêts des emprunts, les indemnités des élus, les différentes contributions (SDIS, SIVU, ....)
- Les salaires représentent **37,72 %** des dépenses de fonctionnement de la commune
- Les effectifs ont été globalement maintenu : **16 agents** dont 10 titulaires et 3 stagiaires (11 à temps complet, 1 à 24 h et 1 à 17,50 h) et 2 non titulaires en CDD (1 à 25 h à l'école maternelle et 1 à 17,50 h à la garderie périscolaire) et comme chaque année 4 « job d'été ».
- Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à **1.433.678,39 €**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

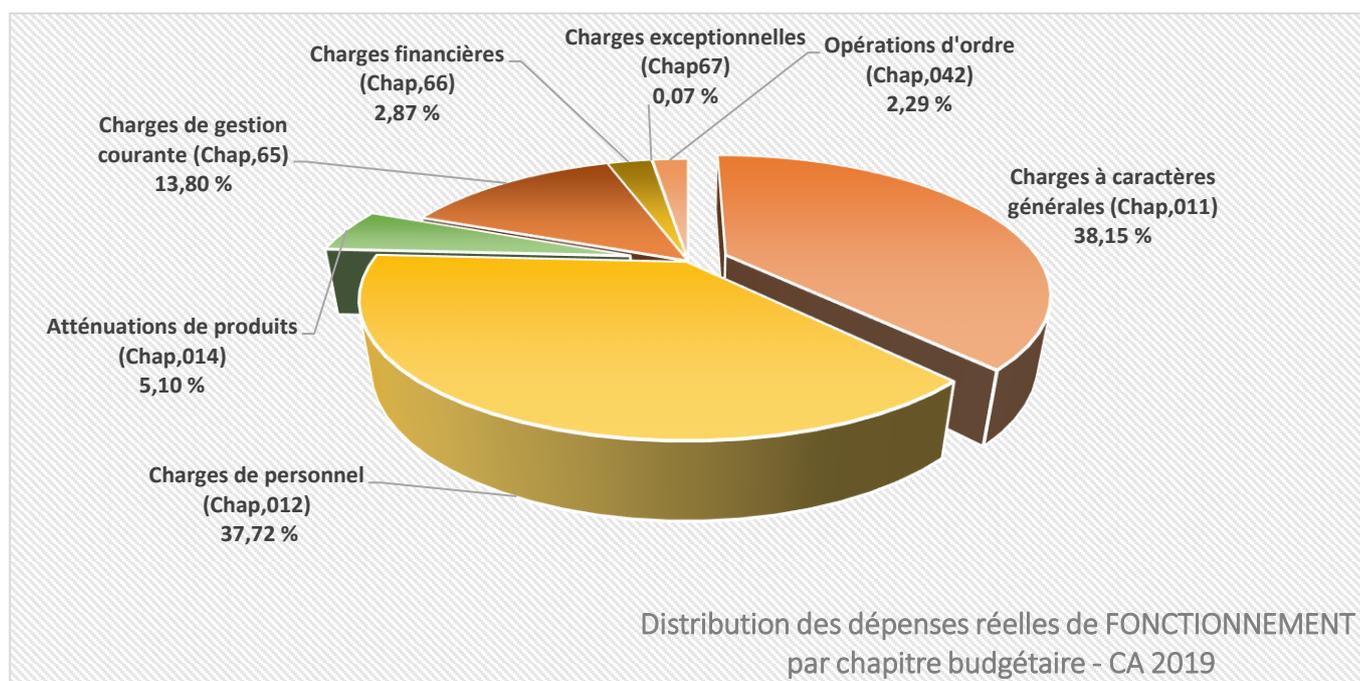
### 3.2.2 Les dépenses de la section de fonctionnement

Suite à une réelle volonté de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement non récurrentes, il est constaté une très légère baisse de ces dernières : - 4.88 % soit - 73.578,25 € par rapport au montant réalisé en 2018.

En globalité, elles passent de 1.507.256,67 € à 1.433.678,39 €

En 2019, les dépenses d'ordre concernent les amortissements et les écritures comptables liées à la régularisation de ventes de terrains communaux pour 32.859,97 €.

	Réalisé 2019	Rappel réalisé 2018	Evolution CA 2019/CA 2018	Structure CA 2019
➤ <b>Charges à caractère général (Chap.011)</b>	<b>546.877,66</b>	<b>542.751,35</b>	+ 0.76 %	38.15 %
<i>Achat de matières et fournitures</i>	220.898,20	222.975,06		
<i>Services, prestations extérieures, location</i>	24.324,42	26.875,30		
<i>Entretien et réparation</i>	162.395,06	140.764,85		
<i>Assurances et maintenance</i>	26.547,11	32.421,90		
<i>Honoraires</i>	14.038,00	23.644,43		
<i>Autres frais généraux</i>	98.674,87	96.069,81		
➤ <b>Charges de personnel (Chap.012)</b>	<b>540.767,46</b>	<b>564.435,50</b>	-4.19 %	37.72 %
<i>Personnel et cotisations</i>	517.397,46	535.229,87		
<i>Médecine, CNAS, assurance statutaire du personnel</i>	23.370,00	29.205,63		
➤ <b>Atténuation de produits (Chap.014)</b>	<b>73.209,00</b>	<b>73.678,19</b>	-0.64 %	5.10 %
<i>Reversement FNGIR</i>	70.866,00	70.866,00		
<i>Reversement fd péréquation et txe de séjour addit.</i>	2.343,00	2.812,19		
➤ <b>Charges de gestion courante (Chap.65)</b>	<b>197.881,17</b>	<b>243.489,65</b>	-18.73 %	13.80 %
<i>Elus et cotisations</i>	53.087,90	53.129,55		
<i>Contribution SDIS</i>	50.970,26	50.059,85		
<i>Contribution Syndicats (SBIS,SIVU, ....)</i>	24.256,66	21.546,85		
<i>Contribution CCAS, bibliothèque, associations, autres</i>	31.566,35	32.613,40		
<i>Contribution Office de Tourisme de Bussang</i>	38.000,00	86.140,00		
➤ <b>Charges financières (Chap.66)</b>	<b>41.115,53</b>	<b>44.381,18</b>	-7,36 %	2.87 %
➤ <b>Charges exceptionnelles (Chap.67)</b>	<b>967,60</b>	<b>2.114,50</b>	-54.24 %	0.07 %
<b>Sous Total dépenses de gestion</b>	<b>1.400.818,42</b>	<b>1.470.850,37</b>	-4.76 %	97.71 %
➤ <b>Opérations d'ordre (Chap.042)</b>	<b>32.859,97</b>	<b>36.406,30</b>	-9.74 %	2.29 %
➤ <b>Virement section d'investissement (Chap.023)</b>				
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1.433.678,39</b>	<b>1.507.256,67</b>	-4.88 %	100 %

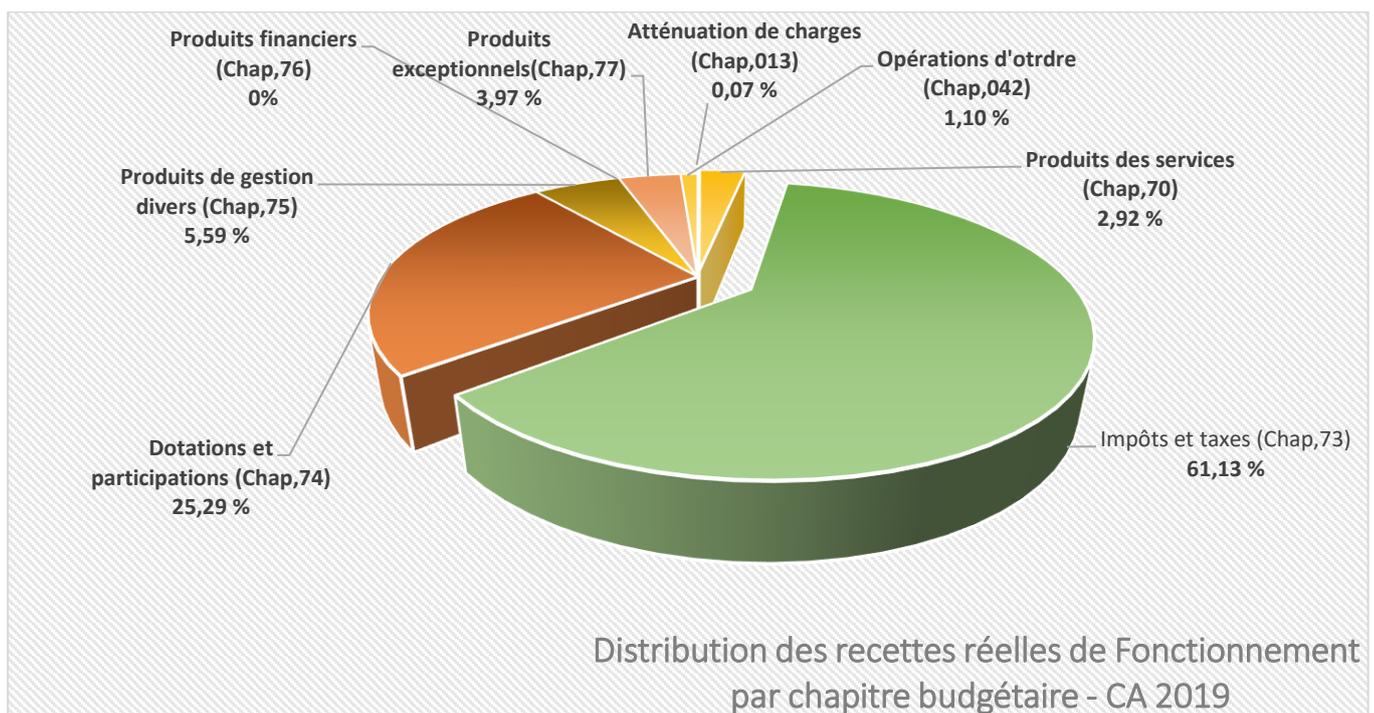


### 3.2.3 Les recettes de la section de fonctionnement

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (53.194,26 euros) ;
- Les impôts locaux et taxes (1.115.435,96 euros) dont prélèvement sur les jeux de casino (321.360,38 euros) ;
- Les dotations versées par l'Etat en très légère baisse (461.720,01 euros), dont notamment la DGF (329.495,00 euros) ;
- le reversement de l'excédent du budget annexe exploitation forestière (seulement 74.822,14 euros contre 219.005,00 euros l'an dernier) du notamment à une forte baisse des ventes de coupes de bois.

	Réalisé 2019	Rappel réalisé 2018	Evolution CA 2019/CA 2018	Structure CA 2019
➤ <b>Atténuation de charges (Chap.013)</b>	<b>1.304,98</b>	<b>16.577,97</b>	-92,13 %	0,07 %
<i>Remboursement II frais de personnel et RRR</i>	<i>1.304,98</i>	<i>16.577,97</i>		
➤ <b>Produits des services (Chap.70)</b>	<b>53.194,26</b>	<b>52.302,12</b>	1,71 %	2,92 %
<i>Concessions et redevances</i>	<i>29.203,51</i>	<i>26.727,22</i>		
<i>Mise à disposition pers. et rembt redevables</i>	<i>23.990,75</i>	<i>25.574,90</i>		
➤ <b>Impôts et taxes (Chap.73)</b>	<b>1.115.435,96</b>	<b>1.052.691,80</b>	5,96 %	61,13 %
<i>Impôts, CVAE, IFRE, péréquation</i>	<i>735.374,00</i>	<i>722.246,00</i>		
<i>Taxe de séjour</i>	<i>0,00</i>	<i>14,00</i>		
<i>Prélèvement jeux de casino</i>	<i>321.360,38</i>	<i>297.379,12</i>		
<i>Taxe additionnelle droits de mutation</i>	<i>58.701,58</i>	<i>33.052,68</i>		
➤ <b>Dotations et participations (Chap.74)</b>	<b>461.720,01</b>	<b>470.465,56</b>	-1,86 %	25,29 %
<i>DGF</i>	<i>329.495,00</i>	<i>331.990,00</i>		
<i>Dotations (solidarité, péréquation)</i>	<i>68.490,00</i>	<i>66.552,00</i>		
<i>Autres dotations et compensations</i>	<i>63.735,01</i>	<i>71.923,56</i>		
➤ <b>Produits de gestion divers (Chap.75)</b>	<b>100.797,14</b>	<b>239.978,74</b>	-58,00 %	5,59 %
<i>Revenus des immeubles</i>	<i>25.793,87</i>	<i>20.800,72</i>		
<i>Reversement excédent budget annexes et autres</i>	<i>75.003,27</i>	<i>219.178,02</i>		
➤ <b>Produits financiers (Chap.76)</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	0,00 %	0,00 %
➤ <b>Produits exceptionnels (Chap.77)</b>	<b>72.388,37</b>	<b>58.277,57</b>	24,21 %	3,97 %
<b>Sous Total recettes de gestion</b>	<b>1.804.849,72</b>	<b>1.890.302,76</b>	-4,52 %	98,90 %
➤ <b>Opérations d'ordre (Chap.042)</b>	<b>19.985,99</b>	<b>0,00</b>		1,10 %
➤ <b>Excédent antérieur reporté (Chap.002)</b>	<b>0,00</b>	<b>54.398,53</b>		
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>1.824.835,71</b>	<b>1.944.701,29</b>	-6,16 %	100,00 %



### 3.2.4 La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux n'ont fait l'objet d'aucune augmentation au titre de 2019.

- Taxe d'habitation : 22,82 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 14,57 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,87 %.
  
- Cotisation foncière des entreprise (CFE) : 22,49 %

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2019 était de 630.463,00 euros hors compensation, elle s'est finalement élevée à la somme de 634.677,00 euros.

### 3.2.5 Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat influent directement sur les recettes de fonctionnement des communes. Tout mouvement à la baisse peut affecter l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu pour lequel une réelle maîtrise des dépenses est devenu une nécessité. La DGF est la principale dotation versée par l'Etat à la commune.

Les montant de la Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	421.906,00	384.865,00	348.858,00	332.980,00	331.990,00	329.495,00

La Commune perçoit également la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSR	39.231,00	41.238,00	42.881,00	45.785,00	47.660,00	47.502,00
DNP	21.006,00	20.715,00	18.643,00	16.779,00	18.892,00	20.988,00

## 3.3 La section d'investissement

### 3.3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

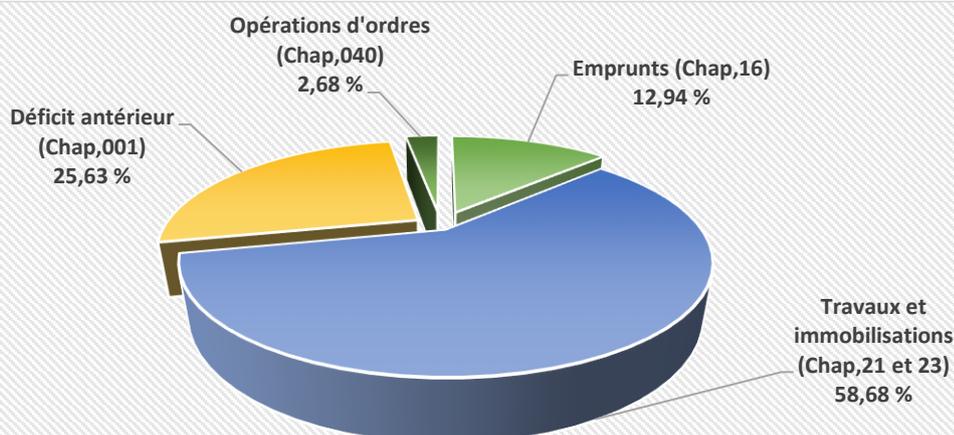
### 3.3.2 Les dépenses d'investissement

**Les principaux projets inscrits au titre du budget de l'année 2019 ont été les suivants :**

- Travaux d'aménagement de la Place et de la Rue du Théâtre (poursuite et solde des travaux commencés en 2017)
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (1<sup>ère</sup> phase)
- Travaux d'accessibilité voirie – trottoirs de la RN66 (2<sup>ème</sup> phase)
- Travaux VRD Rue des Chèvres en parallèle avec ceux de la Rue du Théâtre (solde)
- Travaux trottoirs et réseaux partiels Rue du Théâtre (partie haute)
- Travaux d'éclairage public dans le cadre de la performance énergétique (poursuite du programme)
- Travaux de réfection du captage Mont charat et raccordement de l'usine d'embouteillage
- Travaux de réfection au Centre Communal du Quartier (toiture et chambre)
- Acquisition d'un bâtiment par voie de préemption urbain

Certains de ces travaux n'ont reçu qu'un début d'exécution et seront poursuivis sur l'exercice 2020 dans le cadre des crédits de report.

	Réalisé 2019	Structure CA 2019
➤ <b>Emprunts (chap.16)</b>	<b>96.486,54</b>	12,94 %
➤ <b>Taxe d'aménagement – Remboursement trop perçu</b>	<b>491,87</b>	0,07 %
➤ <b>Titre de participation</b>	<b>15,50</b>	0,00 %
• Progr.405 – Trvx Place et rues adjacentes	63.977,97	
• Progr.425 – Trvx Eclairage performance	130.621,59	
• Progr.427 – Trvx mise aux normes bâtiments	29.453,24	
• Progr.434 – Trvx de voirie et réseaux Rue des Chèvres	6.617,20	
• Progr.438 – Trvx de réhabilitation du captage Mont Charat	7.053,00	
• Progr.439 – Réfection de la toiture Centre Communal	44.637,60	
• Progr.440 – Acquisitions/échanges de terrains	3.473,79	
• Progr.441 – Acquisitions autres immobilisations 2019	9.822,80	
• Progr.442 – Trvx de raccordement usine d'embouteillage	10.824,00	
• Progr.443 – Réfection de chambres Centre Communal	10.993,59	
• Progr.444 – Trvx enfouissement réseaux Centre Village	527,09	
• Progr.445 – Acquisition d'un véhicule Services Techniques	19.200,00	
• Progr.446 – Trvx mise aux normes trottoirs RN66 (2 <sup>ème</sup> phase)	37.020,80	
• Progr.447 – Trvx trottoirs – Rue du Théâtre (partie haute)	23.301,60	
• Progr.450 – Acquisition terrain bâti suite préemption	40.000,00	
➤ <b>Total opérations travaux et immobilisations (chap.21 et 23)</b>	<b>437.524,27</b>	58,68 %
<b>Sous Total dépenses</b>	<b>534.518,18</b>	71,69 %
➤ <b>Déficit antérieur reporté (Chap.001)</b>	<b>191.132,33</b>	25,63 %
➤ <b>Plus ou moins value (Chap.040)</b>	<b>19.985,99</b>	2,68 %
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>	<b>745.636,50</b>	100,00 %



Distribution des dépenses réelles D'INVESTISSEMENT par chapitre budgétaire - CA 2019

Les dépenses réelles d'investissement 2019 représentent au final **534.518,18 euros**.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **107.135,80 euros** de travaux et acquisitions sont reportés de 2019 sur 2020.

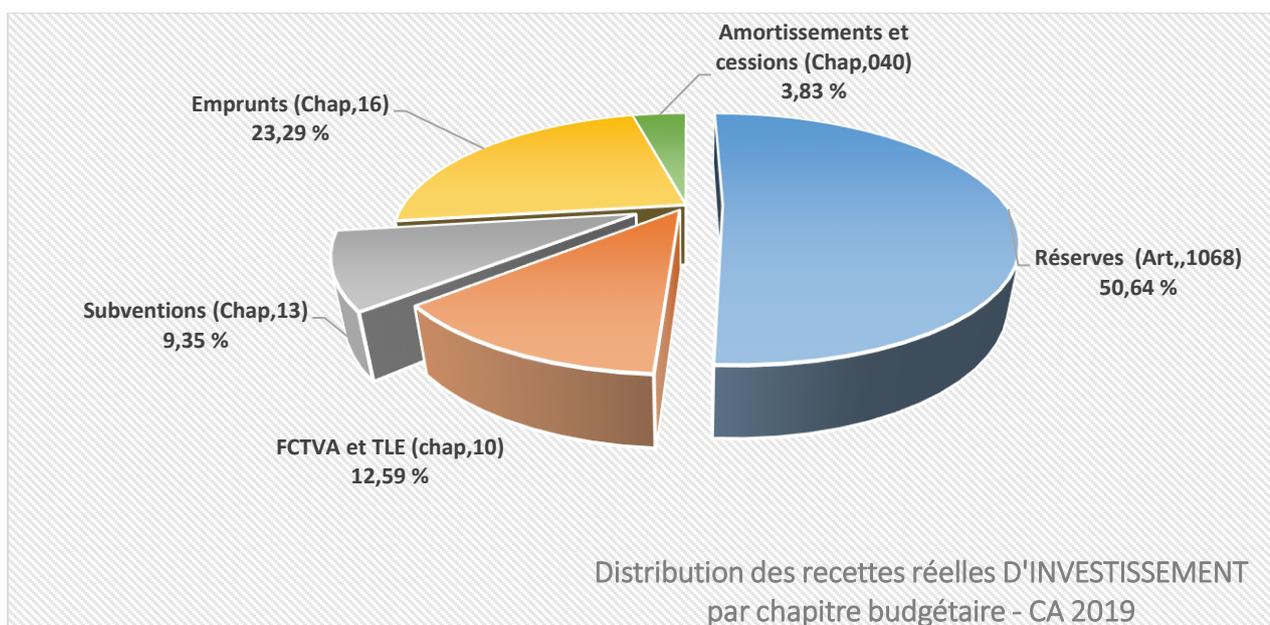
Ces crédits permettront le redémarrage de travaux en début d'année 2020 sans attendre le vote du budget.

Le niveau des dépenses d'équipement est en constante progression ces dernières années, cela correspondant à un programme ambitieux d'investissement voulu par la Commune, confirmé par le montant encore élevé des restes à réaliser.

### 3.3.3 Les recettes d'investissement

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **29.305,06 euros** et correspondent principalement à des soldes de subventions restant à recevoir.

	Réalisé 2019	Structure CA 2019
➤ Réserves (Article 1068)	<b>437.444,62</b>	50,94 %
➤ FCTVA et TLE (Chap.10)	<b>108.089,90</b>	12,59 %
➤ Subventions (Etat, Région, Département, DETR) (Chap.13)	<b>80.291,07</b>	9,35 %
➤ Souscription d'un emprunt	<b>200.000,00</b>	23,29 %
<b>Sous Total Recette</b>	<b>825.825,59</b>	96,17 %
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.001)	<b>0,00</b>	0 %
➤ Amortissements et cessions (Chap.040)	<b>32.859,97</b>	3,83 %
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>	<b>858.685,56</b>	100,00 %



Le montant des recettes d'investissements s'élevant à **858.685,56 euros**, cette section dégage donc au titre de l'exercice 2019 un **excédent de 113.049,06 euros**

## 4. Etat de la dette

Notre capacité d'autofinancement a permis cette année encore de financer pour une large partie les importants travaux d'investissement qui s'avèrent être ces dernières années plus que conséquent pour une commune de moins de 2.000 habitants, de fait, cette année il a été nécessaire en sus de souscrire un nouvel emprunt d'un montant de 200.000 euros (ce qui n'avait été fait depuis 2011).

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 96.486,54 € en 2019 contre 89.322,03 € en 2018.

L'encours de la dette sur le budget principal au 31/12/2019 s'élève à 1.149.719,61 € soit 805,12 €/habitant – population au 01/01/2019 : 1.428 - (Rappel : au 31/12/2018 : 1.046.042,83 soit 718,93 €/habitant – population : 1.455 )

La structure de la dette ne représente aucun danger puisque 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

## 5. Les budgets annexes

Le budget communal comporte 7 budgets annexes

### 1. ASSAINISSEMENT

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation	166.569,36	170.363,64
Recettes d'exploitation dont 002	216.747,94	250.177,52
Excédent	50.178,58	79.813,88
Dépenses d'investissement	109.524,76	187.581,77
Recettes d'investissement dont 001	167.205,00	253.444,75
Excédent	57.680,24	65.862,98

Dans le cadre du programme d'aménagement global de la Place et de la Rue du Théâtre, une partie consistait en des travaux de réfection des réseaux d'assainissement, **4.531,55 € HT** ont été ainsi soldé au titre de 2019, de même que les travaux réalisés en parallèle dans la Rue des Chèvres pour un reliquat de **1.639,75 € HT**.

De même, il a été budgétisé de nécessaires travaux de création d'un réseau d'assainissement au Pré du Porc. Etude menée auprès du Cabinet DEMANGE et marché passé avec l'entreprise MOLINARI. Payé **70.498,00 € HT** – A reporter **54.502,00 € HT**

### 2. EAU

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation	119.915,49	125.370,53
Recettes d'exploitation dont 002	174.107,06	190.225,94
Excédent	54.191,57	64.855,41
Dépenses d'investissement	246.261,75	181.958,01
Recettes d'investissement dont 001	199.438,15	221.201,67
Déficit	-46.823,60	
Excédent		39.243,66

Dans le cadre du très ambitieux et nécessaire programme pluriannuel de réfection des captages lancés il y a déjà quelques années, **207.895,84 € HT** ont été dépensé en 2019 au titre des travaux d'amélioration du système de distribution des eaux potables, les travaux de « recaptage de 3 sources et flutôts » ayant été entièrement réalisés sur cet exercice, seuls restent en crédits à reporter sur 2020 , les honoraires de l'hydrogéologue, soit **2.188,85 €**. De même, des reliquats de subventions de l'AERM et du Département restent à percevoir pour un montant global de **63.957,00 €**.

Pour la rénovation concomitante du réseau d'eau effectué lors des travaux de la Place et adjacent, il a été dépensé **4.507,48 € HT** solde du marché MOLINARI.

### 3. EXPLOITATION FORESTIERE

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation dont 002	200.209,67	283.914,66
Recettes d'exploitation	203.154,68	233.662,23
<b>Déficit</b>		<b>-50.252,43</b>
<b>Excédent</b>	<b>2.945,01</b>	
Dépenses d'investissement	49.244,77	13.318,09
Recettes d'investissement dont 001	24.518,02	37.836,11
<b>Déficit</b>	<b>-24.726,75</b>	
<b>Excédent</b>		<b>24.518,02</b>

### 4. FOSSOYAGE

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation	2.190,89	2.117,06
Recettes d'exploitation dont 002	2.787,98	2.890,04
<b>Excédent</b>	<b>597,09</b>	<b>772,98</b>

### 5. LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation	-	-
Recettes d'exploitation dont 002	1.238,59	1.238,59
<b>Excédent</b>	<b>1.238,59</b>	<b>1.238,59</b>
Dépenses d'investissement dont 001	86.701,83	86.701,83
Recettes d'investissement	-	-
<b>Déficit</b>	<b>-86.701,83</b>	<b>-86.701,83</b>

### 6. LOTISSEMENT DES CORRODES

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation	-	-
Recettes d'exploitation dont 002	49.226,33	49.226,33
<b>Excédent</b>	<b>49.226,33</b>	<b>49.226,33</b>
Dépenses d'investissement dont 001	45.556,73	45.556,73
Recettes d'investissement	-	-
<b>Déficit</b>	<b>-45.556,73</b>	<b>-45.556,73</b>

## 7. LOTISSEMENT DU PRE DU PORC

	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Dépenses d'exploitation dont 002	7.768,80	3.268,80
Recettes d'exploitation	7.768,80	-
<b>Déficit</b>	-	<b>-3.268,80</b>
Dépenses d'investissement dont 001	7.768,80	-
Recettes d'investissement	-	-
<b>Déficit</b>	<b>-7.768,80</b>	-

BUSSANG le 13 Février 2020

Le Maire,  
**Alain VINEL**